

01 FEV. 2021

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle
à caractère industriel et commercialCONTRÔLE DE L'ÉGALITÉ
registre des délibérations du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 - 26 du 10 décembre 2020

Objet : Vote du budget primitif du Budget Annexe de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, s'est réuni en visioconférence via le logiciel Teams Microsoft, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 4 décembre 2020.

Etaient présents :Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public, Agnès Rafaitin

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Yann Grillère

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile CourtoisPersonnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Olivier Lopes, Sophie Fournial, titulairesAbsents excusés ayant donné un pouvoir :Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Sophie Borgeon, Jeanne Docteur, Jean-Pierre Muller, Alexandre Pueyo

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent RoturierMaire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine FaivrePersonnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Etaient également présentes :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise

- Magalie Bouchet, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise

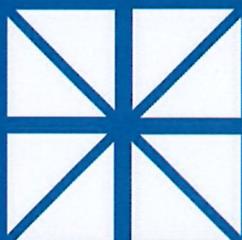
- Dolorès Fourrez, Responsable administrative et budgétaire de l'Unité Culture et Patrimoine de la Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise

- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CHÂTEAU DE
LA ROCHE-GUYON
HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.acueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



CONSIDERANT,

➤ En dépenses :

- La quote-part de la masse salariale et des frais généraux affectés au budget annexe, équivalente à celle prévue au budget principal
- Le niveau des achats de marchandises évalué à 40 000.00 €

➤ En recettes :

- Un niveau de ventes de marchandises évalué à 55 000.00 €
- Une prévision de recettes de location d'espace de 47 708.00 € correspondant à la prévision de tournage et à l'accueil de quatre mariages dans les écuries du château. Le contrat avec le croisiériste Scenic Tour est signé, mais la tenue des prestations est fortement mise en doute à cause de la crise sanitaire. Aussi, par précaution, les recettes liées à ce contrat ne sont pas inscrites au budget.
- L'estimation de la valeur prévisionnelle du stock au 31 décembre 2021 de 221 502.09 €

Que le résultat prévisionnel de l'exercice est équilibré.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2021

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 13



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le